



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 février 2022

n° 007-22 C

Objet : RS - Approbation du versement d'une subvention à l'association Jeunesse Sportive Chambérienne pour l'organisation de son loto annuel

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric -

Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux -

Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jean-François Beccu à Raphaële Mouric - de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de James Hallay à Josette Rémy - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 février 2022

délibération n° 007-22 C

objet **RS - Approbation du versement d'une subvention à l'association Jeunesse Sportive Chambérienne pour l'organisation de son loto annuel**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique que Grand Chambéry entend apporter un soutien financier à des événements se tenant au parc événementiel du Phare, contribuant à la vitalité sportive de l'agglomération.

L'association Jeunesse Sportive Chambérienne organise le 5 mars 2022 au parc des expositions de Chambéry son loto annuel, essentiel pour la pérennité financière du club.

Grand Chambéry souhaite participer aux frais inhérents à la location du site dont le coût global est de 5 680 €, dont 2 766 € pour la location et les fluides.

Il est ainsi proposé le versement par Grand Chambéry d'une subvention au titre de l'animation des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, d'un montant de 1 000 € soit environ 35 % du coût relatif au locatif et aux fluides.

Il est précisé que les crédits sont proposés au budget 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 12 janvier 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde le versement d'une participation financière sous forme de subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Jeunesse Sportive Chambérienne pour le financement du loto annuel du club, qui se déroulera au parc des expositions le 5 mars 2022.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 007-22 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation du versement d'une subvention à l'association Jeunesse Sportive Chambérienne pour l'organisation de son loto annuel
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	10 février 2022
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26699H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26699H1

Date de transmission en Préfecture :	10 février 2022
Date de réception en Préfecture :	10 février 2022
Période d'affichage :	du au